

Traversée de la Rance à Vélo par la D168

Fiche Est-1 du 18.08.2018 :

Murette dangereuse après le radar dans la montée en courbe



Murette à effacer sur 5 à 10 m juste après le radar !

Après le radar (flèche blanche), la chaussée routière montante est bordée sur sa droite par une murette longue de 110 m environ, qui empêche la mise en sécurité des vélos lents dans la montée... alors même que **le virage à droite les cache à la vue des voitures en pleine accélération !**

Une plateforme de dégagement existe pourtant, mais elle est inaccessible aux véhicules !! (sauf en marche arrière, comme *ici* sur Géoportail).

Plus loin (110 m après le radar), lorsque la courbure en plan va s'inverser et que va s'amorcer la grande courbe vers la gauche, la murette cesse (flèche orange, tout en bas de la vue ci-contre).

Mais **il est alors dramatiquement trop tard pour que les vélos – par nature plus lents que les voitures, surtout en montée – puissent dégager sur le côté** : c'est juste après le radar qu'ils devraient pouvoir le faire, au prix de la **démolition locale (5 à 10 mètres) de la murette**.

Au-delà, et jusqu'à la bretelle de sortie vers Saint-Malo / Saint-Servan, le bas-côté est disponible pour une voie vélos séparée protégée des voitures.